

COMMUNE DU MOURET - ZÉNAUVA

Concept général d'évacuation des eaux Bassin versant de la Nesslerera



Bassin versant

Toutes les surfaces à bâtir seront assainies en système séparatif.

La mesure prioritaire est l'extraction, par les communes, de leur rejet permanent d'eaux claires au réseau intercommunal des canalisations.

Pour ce qui concerne l'évacuation des eaux claires permanentes et pluviales, on recourra prioritairement à l'infiltration, pour autant que les conditions hydrogéologiques soient favorables et que les éventuelles restrictions (zones de protection, de glissement, industrielles...) aient été prises en compte. Le cas échéant, on examinera les possibilités de rétention.

Réseau intercommunal

A court terme, le réseau intercommunal ne transporte, jusqu'au bassin intercommunal d'eaux pluviales de Praroman, plus que les eaux usées et pluviales issues des réseaux assainis en système unitaire des communes d'Essert, de Ferpicloz et de Praroman ainsi que les eaux usées des communes assainies en système séparatif de Montévraz et Zénauva.

La configuration nouvelle du réseau nécessite la transformation du bassin d'eaux pluviales pour satisfaire aux critères de rétention et décantation (deux compartiments, modification du déversoir,...). Des bennes de rinçage ainsi qu'une installation de télégestion sont aménagées.

Les eaux usées des communes à assainir en système séparatif, soit Praroman (zone le Pafuet), Oberried et Bonnefontaine sont acheminées par un nouveau collecteur à l'aval du bassin intercommunal d'eaux pluviales de Praroman.

A moyen terme, toutes les communes sont assainies en système séparatif et le réseau intercommunal ne transporte plus que leurs eaux usées. Le bassin d'eaux pluviales de Praroman est désaffecté.

COMMUNE DU MOURET - ZENAUVA

Concept général d'évacuation des eaux Bassin versant de la Nesslerera



Commune

A court terme, toute la commune est assainie en système séparatif. Les déversoirs d'orage sont supprimés. Ne sont acheminées au réseau intercommunal plus que les eaux usées.

On procédera à des mesures de rétention à la source (pas de possibilités d'infiltration) sur les surfaces à bâtir futures.

A moyen terme, ce mode d'assainissement est maintenu.

Plans

Les plans de référence se trouvent sous les onglets :

- Concept général à court terme
- Concept général à moyen terme
- Etat de l'infiltration